



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le 12/03/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20210308-2021DEL14-DE

Date de la convocation  
02.03.2021

L'an deux mil vingt et un et le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/14

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr SALOMON, Mme DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mrs SIRVEN, MASSON.

**Absents** : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY  
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI  
Mr MARIE procuration à Mr MASSON  
Mme MILIN procuration à Mr SIRVEN  
Mr BALOUP excusé.

**Secrétaire** : Mr JALBY.

Objet de la délibération

**AVIS SUR LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL EXPLOITE PAR LA SOCIETE SAS ECO METAL RECYCLAGE INDUSTRIE**

Dans le cadre de la cessation d'activité de la société SAS ECO MÉTAL RECYCLAGE INDUSTRIE (EMR Industrie), celle-ci a sollicité la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la parcelle AD 46 pour partie, soit une surface de 950 m<sup>2</sup>.

Cette demande est inscrite dans un processus de dépollution du site situé au 1 rue Louis Gélis, la parcelle incriminée nécessitant des restrictions d'usage qui feront l'objet d'un arrêté préfectoral dont le projet est annexé.

Saisie par la Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la commune doit émettre un avis sur ce projet d'arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

ÉMET un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant la mise en place de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site industriel exploité par la société SAS ECO MÉTAL RECYCLAGE INDUSTRIE sis 1 rue Louis Gélis sur le territoire de la commune de SAINT-JUÉRY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUÉRY, le 12 mars 2021  
David DONNEZ,  
Maire,

